

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Département de l'éducation, de la culture et des sports

Réorganisation du Service de la formation professionnelle et des lycées

La chancellerie d'Etat communique :

A la suite de l'élection au Conseil national de M. Jacques-André Maire, actuel chef du Service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL) et du départ à la fin de ce mois de M. Philippe Jeanneret, chef du Service des hautes écoles et de la recherche (SHER), le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports, a décidé de procéder à une réorganisation du SFPL, qui deviendra dès le 1^{er} janvier 2010 le Service des formations post-obligatoires. Cette restructuration vise notamment à améliorer l'efficacité du service et à réaliser des économies de fonctionnement nécessaires vu la situation très préoccupante des finances cantonales.

Réorganisation dans le détail

M. Jacques-André Maire ayant souhaité bénéficier d'un congé non payé de 50% durant deux ans afin de remplir à satisfaction son mandat politique à Berne, il deviendra conseiller stratégique du chef du DECS dès le 1^{er} janvier 2010. Son poste sera mis au concours prochainement. En outre, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas repourvoir le poste de M. Philippe Jeanneret au moment de son départ pour reprendre la fonction de secrétaire général de l'Université.

Dès janvier 2010, le SHER deviendra ainsi un office du SFPL, qui sera donc renommé Service des formations post-obligatoires. La direction de l'Office des hautes écoles et de la recherche sera confiée à M. Philippe Willi, actuel adjoint au chef du SHER.

De plus, par analogie, l'actuel Bureau des lycées académiques et le secteur des apprentissages deviendront également des offices du nouveau service, dirigés respectivement par Mmes Giuseppina Biundo et Katia Sartori. Mme Isabelle Rohrbach, actuelle adjointe au chef du SFPL, verra ses tâches de responsable financière élargies à l'ensemble du nouveau service. Aucun licenciement n'est prévu.

A noter encore qu'au cas où M. Jacques-André Maire devait renoncer à son mandat parlementaire fin 2011, il réintégrera un poste à 100% au service de l'Etat de Neuchâtel.

Cette réorganisation permet d'économiser un demi-poste de cadre au sein du DECS.

Appui à la conduite de dossiers intercantonaux du DECS

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions de conseiller stratégique du chef du DECS, M. Jacques-André Maire apportera un appui à la conduite du département et de dossiers stratégiques et complexes tels l'avenir de la HES-SO et sa gouvernance, l'avenir de la HE-ARC et de la HEP-BEJUNE. Autant de dossiers intercantonaux étroitement imbriqués avec la Confédération.

Le mandat parlementaire de M. Jacques-André Maire constituera donc un relais essentiel avec le Parlement fédéral et permettra de développer des synergies intéressantes dans l'intérêt du canton et de l'Arc jurassien.

Neuchâtel, le 16 octobre 2009